

Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE - 27 JANVIER 2020 - 50^e ANNÉE - N° 1182 - 3,50 €

Escamotages

Faute de maîtriser l'art politique, le gouvernement voudrait se prouver à lui-même qu'il a un talent de prestidigitateur. Mais les deux tours qu'il avait mis dans son sac à malices ont été rapidement mis en pleine lumière.

Les Français se souvenaient que toutes les doléances qu'ils avaient exposées lors du Grand débat national, verbalement ou par écrit, seraient progressivement mises en ligne sous licence libre. Hélas ! La belle promesse de transparence s'est évanouie. On s'est aperçu en haut lieu que la publication en ligne était trop lourde et trop chère et les 16337 cahiers de doléances ont été discrètement versés aux archives des départements. Pour les consulter, il suffit de faire le tour de France ! C'est un peu cher mais cela permet de découvrir les charmes des Antilles et de La Réunion...

Le deuxième tour de passe-passe concerne les élections municipales et c'est encore une fois la transparence qui est mise à mal. Le ministre de l'Intérieur a en effet demandé aux préfets, par voie de circulaire, de ne pas attribuer de nuances politiques aux candidats dans les communes qui comptent moins de 9000 habitants. Tout le monde a compris que cette grosse astuce permettrait de modifier la carte électorale en masquant les faibles résultats que La République en Marche risque d'obtenir dans les communes petites et moyennes ! 96% des communes et 54% du corps électoral seraient d'un seul coup effacés ! Aurait-on décidé, en haut lieu, de se moquer franchement du monde ? ■



DR

Que faire quand tout brûle ?

Les incendies qui ont ravagé l'Australie posent des questions décisives : sont-ils provoqués par le changement climatique ? L'Europe va-t-elle subir la même catastrophe ? Que faut-il faire ?

Il est vrai que la catastrophe vécue par l'Australie est due au changement climatique, mais pas seulement : une urbanisation mal conçue et la surexploitation agricole, peut-être même certaines initiatives écologistes, ont aggravé la situation.

L'Europe aussi a connu de grands incendies, au Portugal, en Espagne, en Grèce, en Sibérie... et la France est menacée, notamment ses régions méditerranéennes. Face à ce danger majeur, François Gerlotto, auteur de l'ouvrage *Ca-*

taclysme ou transition : l'écologie au pied du mur (IFCCE), explique qu'il faut humaniser l'écosystème, l'entretenir sans le dénaturer au lieu de le sanctuariser, donc cesser de l'exploiter en vue du profit.

Pages 2 et 3.

Régis Debray choisit Hugo

Quel est l'écrivain qui incarne le mieux l'art d'être Français ? À Stendhal, R. Debray préfère Victor Hugo. Son choix éclaire et stimule le débat.

Dans son avant-dernier ouvrage, *Du génie français*, Régis Debray prend parti. Une institution littéraire donnait à choisir entre deux candidats et deux seulement à la consécration suprême de Grand écrivain national. Régis désigne sans hésiter l'auteur de *Notre-Dame de Paris* et des

Misérables sans taire son admiration pour Henri Beyle. Pourquoi ? L'argumentation est serrée. Loin de la dissertation scolaire, elle se trouve en relation étroite avec l'air de notre temps. Il y a grand plaisir à la suivre et à la discuter. La chronique de Gérard Leclerc en page 9.

Dans ce numéro :

Page 4 : Remettre le fret sur les rails.

Page 5 : Libye : le renard du désert

Page 8 : Reconnaissance faciale en route vers Alicem.

Page 10 : La Hongrie de Sándor Marai.

Page 12 : Éditorial
Propos sur la dictature



DR.

Leçons australiennes

Si nos régions méditerranéennes peuvent connaître des incendies d'intensité extrême, comme en Australie, une politique de prévention doit viser à réhumaniser leurs écosystèmes, pas à les désertifier.

Que les incendies qui ont ravagé le sud-est de l'Australie soient une catastrophe, cela ne fait aucun doute, et l'on ne peut que compatir aux drames qu'ils ont provoqués dans ce pays : une trentaine de personnes tuées, des milliers d'habitations détruites, des centaines de milliers de déplacés, d'immenses surfaces dévastées, sans compter les innombrables animaux brûlés ou asphyxiés.

Mais une telle catastrophe mérite d'être analysée au-delà de son aspect régional, car elle pose des questions universelles : est-elle due au changement climatique, risquons-nous d'en subir de semblables, et si oui, quelles précautions prendre ?

Il faut d'abord relativiser l'information. Sans nier la gravité des faits, n'oublions pas que l'information et les réseaux font « caisse de résonance », en affichant en boucle les images les plus spectaculaires, et en dramatisant les situations : c'est par exemple la première fois qu'une comptabilité des morts animales est fournie pour toucher les esprits, malgré l'irréalisme de telles évaluations.

Le changement climatique joue un rôle, c'est certain. Notons d'ailleurs que tous les records de chaleur et de sécheresse ont été battus en Australie

cette année. Mais il n'est pas responsable des feux proprement dits : ces incendies de forêt ont toujours existé. Le plus grand (près de dix fois plus étendu que cette année) en 1974-75, n'a été « découvert » par les Australiens que bien après son extinction naturelle. Ce qui est nouveau, et découle du réchauffement, ce sont la durée et la précocité de l'incendie, et les écosystèmes qui ont été touchés. Par ailleurs, il est probable que d'autres facteurs aient joué : la proximité du Grand Sydney, où vit la majeure partie de la population australienne, a rendu particulièrement dramatiques – et coûteux – les dégâts dans les

zones urbanisées ; la sécheresse et le déficit hydrique du bassin versant Murray-Darling, (sur-) exploité dans un objectif de pur profit, ont déséquilibré le milieu : « *Les plaines humides grillent, mais les investisseurs des mégafermes ignorent la menace. En toute illégalité, ils pompent de l'eau en masse et laissent le bassin hydrographique exsangue.* » (*Le Monde diplomatique*, janvier 2020). Enfin, un argument inattendu est produit par certains : la gravité des feux ne serait pas due au « *changement climatique, mais [aux] nouvelles règles environnementales qui ont rendu l'entretien du bush impossible au nom de la biodiversité* »

(Wikipédia). Risquons-nous de voir se développer des catastrophes semblables en Europe ? Oui, dans les régions méditerranéennes qui, comme le bush australien, sont couvertes de végétations naturellement inflammables. Ces écosystèmes ont d'ailleurs évolué pour « profiter » des incendies qui, s'ils sont espacés dans le temps, leur sont favorables. Ce ne sont pas les incendies qui sont dangereux pour ces milieux, tant qu'ils n'arrivent que tous les 30 ans ; c'est leur fréquence. Or le réchauffement climatique favorise leur apparition et les rend de plus en plus courants. Nous le voyons d'ailleurs depuis quelques années par l'ampleur

Un semblant de démocratie participative

Les 150 personnes représentatives de la diversité de la société française tirées au sort pour siéger à la « Convention citoyenne pour le climat » ont accueilli Emmanuel Macron, le 9 janvier dernier, au Conseil économique, social et environnemental, qui les héberge pour la durée leurs travaux. Leur mission : « *Définir les mesures structurantes pour parvenir, dans un esprit de justice sociale, à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030 par rapport à 1990* » et ils ont

jusqu'au 4 avril pour y parvenir. Le président de la République devra alors décider de la suite à donner à leurs propositions.

Lors de son intervention, il s'est engagé à revenir « *personnellement* » vers eux pour leur « *dire les yeux dans les yeux* » ce qu'il en fera. Si leurs préconisations sont présentées sous la forme d'un texte de loi, elles seront appliquées « *sans filtre* », a-t-il promis, en rappelant cependant qu'il ne pourra pas s'opposer au « *droit d'amendement* » des parlementaires.

Il aura également la possibilité de soumettre ce texte à référendum ; s'il est accepté, il entrera immédiatement en application « *in texto* ». S'il s'agit d'une série de recommandations, il pourra les soumettre à référendum, mais le résultat n'aura, alors, qu'une valeur consultative. Un troisième cas de figure pourrait être envisagé avec la création d'un « *mécanisme de suivi* » actif auquel les membres de la Convention seraient associés. Bref, Macron n'en fera qu'à sa tête... comme d'hab'.

et la répétition des incendies au Portugal, en Espagne et en Grèce. Un peu moins concernée par la sécheresse, un peu plus surveillée, la garrigue en France a été épargnée mais reste menacée par ces méga-incendies.

Alors, que faut-il faire ? Nous sommes dans une dynamique de réchauffement climatique, et l'on n'y peut plus rien : il faut se préparer et avoir sous la main des moyens de lutte adaptés à ces incendies géants. Mais il faut aussi changer notre façon de voir, et peut-être généraliser ce que font depuis toujours les pays d'ancienne colonisation humaine (l'Europe, le Japon, certaines parties de la Chine et de l'Inde) : humaniser l'écosystème. La vision des écologistes australiens, si elle est avérée, est absurde. Séparer l'homme d'une nature « sauvage » laissée à elle-même n'est ni souhaitable ni faisable. Nous sommes tout simplement trop nombreux et nous devons nous intégrer dans l'écosystème. Ne « sanctuarisons » pas un milieu déjà directement ou indirectement occupé par l'homme. Il faut au contraire le coloniser en douceur, changer ce qui doit l'être, l'entretenir sans le dénaturer, prendre en charge les « services écologiques » perdus, ne pas voir dans une ressource naturelle un « produit » strictement lucratif, comme le fait le système économique mondial. Un mot-clé : coadaptation. ■

FRANÇOIS GERLOTTO.

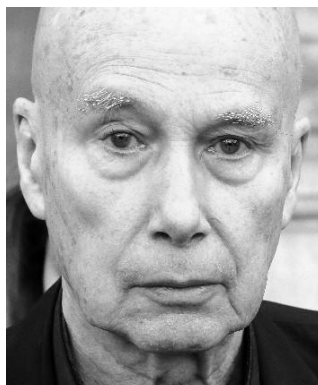
Affaire Matzneff : justice n'est pas faite

Accablé par la grande presse, lâché par la plupart de ceux qui l'avaient honoré ou du moins accueilli, Gabriel Matzneff a été condamné à la mort sociale sans avoir été jugé.

En décembre dernier, la publication d'un livre qui raconte les relations amoureuses entre une adolescente et un romancier d'âge mûr, « G.M. », a déclenché une avalanche d'articles dénonçant la pédophilie d'un écrivain qui a effectivement exposé dans ses livres sa préférence pour les mineurs des deux sexes.

Des journalistes se sont soudain étonnés qu'un écrivain aussi sulfureux ait été invité sur des plateaux de télévision, ait reçu un prix et deux décorations, puisse bénéficier d'un logement social et d'une modeste allocation pour écrivains démunis. On a alors vu d'éminentes gloires médiatiques regretter leurs invitations – n'est-ce pas Bernard Pivot ? – et se repentir de leurs complaisances comme Frédéric Beigbeder. On a vu Antoine Gallimard retirer de la vente les ouvrages d'un auteur qu'il publie depuis des décennies, tandis que Philippe Sollers, de la même maison, se murait dans le silence. Lâcheté n'est pas vertu.

Sur les réseaux sociaux, quelques-uns ont tenu à rappeler que nous avions invité



l'écrivain désormais maudit à s'exprimer dans les colonnes de notre journal, qui y a présenté plusieurs de ses livres. Les fondateurs de la Nouvelle Action royaliste n'oublieront jamais que Gabriel Matzneff fut le premier qui eut le courage de s'exprimer dans un journal qui commençait tout juste son chemin hors de l'extrême-droite et qu'il eut encore le courage de ne pas nous rejeter lorsque, deux ans plus tard, un groupe, alors puissant, lui demanda de le faire. Ils n'oublieront pas qu'à une époque où les anticomunistes étaient considérés comme des chiens, Gabriel avait pris la défense d'Andreï Siniavski et de Iouli Daniel, dissidents soviétiques condamnés en 1966 à plusieurs années de détention dans un camp de travail. Nous prenions aussi en considération sa foi orthodoxe et nous

lui devons notre rencontre avec Olivier Clément, philosophe et théologien trop tôt disparu.

Mais les mœurs de l'écrivain aujourd'hui cloué au pilori ? Nous fûmes sans complaisance et Pierre Boutang exprima dans les colonnes de *Royaliste*⁽¹⁾ un sentiment largement partagé. Sentiment, et non jugement. Nous ne sommes pas des moralistes, même si nous faisons implicitement référence à la morale commune dans une société qu'une certaine élite a voulu libérer de ses « tabous ». Et nous ne sommes pas des juges alors que de vieilles gloires médiatiques, plaçant le « contexte culturel » pour elles-mêmes, se sont érigées en justiciers, tombant à bras raccourcis sur le plus pauvre, le plus âgé, le plus marginal de tous ceux qui pourraient être accusés par le tribunal médiatique.

Ce n'est pas la justice, qui implique dépôt de plainte, présomption d'innocence, instruction à charge et à décharge, jugement selon le principe d'impartialité. Pour Gabriel Matzneff comme pour tout autre citoyen, nous demandons que la justice passe si elle doit passer et, qu'en attendant, les professeurs de vertu gardent le silence. ■

BERTRAND RENOUVIN.

(1). Numéro 306 de *Royaliste*, consultable sur le site Archives royalistes.

L'Écho du net

■ **Macron, Versailles et les multinationales.** - Le 20 janvier, Emmanuel Macron a invité à Versailles les 200 patrons des plus grandes entreprises mondiales (Google, Netflix, Coca Cola, General Electric et biens d'autres) pour leur vanter (vendre ?) la France comme « terre bénie » pour leurs investissements. Le site internationale.fr⁽¹⁾ nous dévoile la réalité qui se cache derrière une telle opération et ce qu'il en coûte réellement aux finances publiques, c'est-à-dire à nous tous, mais aussi à l'environnement : « Le Ministre Le Maire se vante sur les réseaux sociaux de 8 milliards d'investissement sur plusieurs années. Mais la réalité est que le coût à payer pour les Français pour ces 8 petits milliards sera effroyable : par exemple, rien que les

Chantiers navals, ce sont plus de 2 milliards pour construire des paquebots hyper polluants de 6700 passagers qui vont occuper 2400 salariés, il y en a 8000 sur les chantiers navals dont 3000 salariés directs. Notez que dans leur com, il ne parle pas de créations d'emplois. Ils ne disent pas non plus que cette commande d'un paquebot de 6700 passagers est le fait de Royal Caribbean et est prévue depuis... février 2019 ! Coca-Cola c'est 1 milliard en 5 ans : attention danger, ils viennent pour pomper les nappes phréatiques, privatiser l'eau, les sources d'eau et faire subir aux Français ce qu'ils font ailleurs : nous inonder de bouteille en plastiques, de boissons trop sucrées et nous interdire l'accès à l'eau (à nos sources). Le PDG de Coca-Cola c'est le type qui a déclaré "il n'y a pas de droit à l'eau, l'eau est une marchandise comme les autres". Mais le

pire de toute cette communication éhontée, c'est le mensonge d'État : le gouvernement a promis (en avril 2019) un pacte « productif » de 15 milliards d'euros de réductions et de suppressions d'impôts pour ces sociétés. Entre 5 et 10 ans. Et ce pacte entrerait en vigueur en 2021. Pour la puissance publique, ce serait 15 milliards de moins de ressources (par la suppression de la Contribution sociale de solidarité des entreprises et par la réduction et suppression des impôts locaux, en créant des zones franches étendues). » Et l'auteur de poursuivre : « Et vous savez quel est le plus écœurant : les mêmes entreprises qui vont venir s'accaparer la richesse des Français, payer le moins d'impôts possibles, voire 0 impôt, sont celles qui saluent nos infrastructures et la qualité de la formation de nos travailleurs. Infrastructures et formations payées par nos impôts. Ces

8 milliards, nous les paieront 2 voire 3 fois plus. Car ce qu'ils demandent en échange, en plus des suppressions d'impôts, c'est la 'baisse des coûts de production' donc la baisse des salaires et aussi l'entrée en vigueur de la retraite par points pour voir les cotisations baisser ». Nous partagerons avec David Cayla la conclusion qu'il exprime sur sa page Facebook où il dénonce le nouveau traité de libre-échange qui vient d'être signé avec le Vietnam : « Bref, on voit bien que "Jupiter" se comporte en épicière, que notre "destin commun" se réduit à l'espace marchand et que cette logique nous enchaîne, tout en aboutissant à détruire progressivement tout le collectif qui émane de la société. » ■

LOÏC DE BENTZMANN.

(1). <https://internationale.fr/please-dont-choose-france-and-go-back-home/>

Remettre le fret sur les rails



Le renouveau du fret ferroviaire est une nécessité pour le climat mais aussi pour la réindustrialisation de la France et la revitalisation de son territoire.

Depuis vingt ans, la part du ferroviaire dans le transport de marchandises a chuté de 20 % à 9 % en France, alors qu'elle est de 23 % en Allemagne et de 12 % dans l'ensemble de l'Union européenne. Aujourd'hui, près de 90 % des marchandises voyagent chez nous par la route. Malgré de multiples restructurations, la suppression de plus de la moitié de ses effectifs, la fermeture de nombreuses gares et la réduction de sa flotte, Fret SNCF accuse une dette de 5 milliards d'€ pour un chiffre d'affaire n'atteignant pas le milliard d'€.

Envisagée depuis plusieurs années, la filialisation de l'activité fret de la SNCF a été présentée comme une solution pour recapitaliser l'entreprise

et l'alléger de sa dette. Elle est effective depuis le 1^{er} janvier 2020. Fret SNCF est désormais une société par actions simplifiée, directement affiliée à la SNCF. Par ailleurs, le secrétaire d'État aux transports a annoncé, le 7 janvier, qu'un « *plan national pour le fret a vocation à être mis en place* ».

Il n'est pas sûr qu'un changement de statut juridique et ces déclarations d'intention suffisent à assurer l'avenir de Fret SNCF. Elle n'est pas privatisée comme cela a pu être craint. Mais en devenant une société indépendante, elle doit assumer ses propres responsabilités et ses propres risques, y compris celui de faire faillite. Or, la grève contre la réforme des retraites lui a fait perdre en-

viron un million d'€ par jour de conflit et les clients, notamment à cause du blocage des ports, se sont reportés vers la route. De plus, le conflit social aurait fait prendre du retard à plusieurs projets gouvernementaux de relance du fret, comme la création de nouvelles autoroutes ferroviaires entre le nord de la France et l'Italie ou la frontière espagnole. Par ailleurs, le gouvernement devra encore persuader Bruxelles d'accepter de cantonner la dette de Fret SNCF dans la maison mère SNCF.

L'effondrement du fret ferroviaire en France s'explique par la priorité donnée par la SNCF aux trains de voyageurs. On dénonce aussi la difficulté de plus en plus grande à faire circuler des marchandises de nuit, sur un réseau ferré où les travaux nocturnes se multiplient, ce qui provoque d'importants retards de livraison. De plus, depuis la crise économique de 2008, les entreprises privilégient le transport routier, moins cher au km que le fer et plus pratique. Sur-tout, il y a l'absence de réelle volonté politique de relancer le transport de marchandises par le rail.

Le fret ferroviaire, destiné au transport de marchandises lourdes sur de grandes distances, nécessite de très gros investissements qui ont fait défaut alors que la France est bien moins maillée que d'autres pays. La carte des corridors

de fret ferroviaire traversant l'hexagone laisse apparaître des liaisons nord-sud mais pas de liaisons est-ouest et une absence de connexion aux grands ports. Or, « *les ports qui réussiront sont ceux qui combineront la meilleure desserte fluviale, routière et ferroviaire* », rappelle Catherine Trautmann, coordinatrice de l'un des neuf corridors de transport européens qui conditionneront en partie le développement des territoires.

Il est convenu de tenir le fret ferroviaire pour un levier écologique majeur à l'heure de l'urgence climatique. Des voix discordantes mettent en avant les avantages du transport de marchandises par des camions à énergie électrique, circulant sur des autoroutes intelligentes. C'est cependant le rail qui a été présenté comme voie prioritaire vers la croissance verte en Europe par le Comité européen des régions, dans un avis transmis à la Commission et au Parlement européens alors que la nouvelle Commission s'apprêtait à lancer son *Green Deal*.

L'exécutif devra batailler ferme pour attirer une part de l'enveloppe financière de l'UE, même si celle-ci est très inférieure aux besoins. Sa détermination sur ce point permettra de juger s'il a la volonté d'amplifier la timide réindustrialisation qui semble s'amorcer en France. ■

LAURENT LAGADEC.

La quinzaine sociale

■ **De la mondialisation heureuse... pour les riches.** - À la veille de l'ouverture du forum de Davos, le 20 janvier dernier, l'ONG Oxfam a publié son dernier rapport sur les inégalités dans le monde. On y apprend notamment que 2 153 milliardaires détiennent plus d'argent que 4,6 milliards de personnes sur terre, que la fortune cumulée des 1 % les plus riches est le double de celle de 92 % de la population mondiale, que les 22 hommes les plus riches du monde détiennent plus d'argent que toutes les femmes d'Afrique... Ce rapport confirme la tendance à une augmentation des inégalités, déjà constatée par les précédents rapports. Que faire ? Oxfam montre qu'une augmentation des impôts

de 0,5 % pendant dix ans des plus riches permettrait de créer 117 millions d'emplois dans l'éducation, la santé et le social.

■ **Où l'on reparle de Davos.** - La cinquantième édition du Forum économique mondial de Davos, qui a rassemblé du 21 au 24 janvier dernier quelque trois mille participants représentant l'élite de cent dix-sept pays, s'inquiète, dans son traditionnel rapport sur les risques mondiaux, de l'émergence de risques météorologiques extrêmes, de l'échec de l'atténuation du changement climatique et des stratégies d'adaptation à cette nouvelle donne devenue irréversible, des désastres et dégâts environnementaux provoqués par l'action humaine, des pertes majeures en matière de biodiversité et de l'effondrement des écosys-

tèmes entraînant des conséquences irréversibles sur l'environnement, enfin des catastrophes naturelles majeures telles les tremblements de terre et autres tsunamis. L'an passé, les mêmes s'inquiétaient des risques que faisait peser la montée des inégalités sur l'économie mondiale.

■ **Gagner plus en travaillant moins.** - Les dernières données disponibles concernant l'évolution du salaire moyen en France remontent à 2015 et révèlent qu'en un an, celui-ci a augmenté de 0,5 %. A titre de comparaison, le montant des dividendes versés aux actionnaires des entreprises du CAC 40 en 2019 s'élève à 60 milliards d'euros, soit une hausse de 12 % par rapport à 2018, ce qui constitue un nouveau record, après celui qui avait été enregistré en 2007, juste avant la

crise dite des subprimes. Au regard des premiers résultats publiés par ces sociétés, la tendance devrait se poursuivre en 2020 ; celle du salaire moyen aussi.

■ **Bruno Le Maire au secours de la Bourse.** - Les Français sont de plus en plus nombreux à mettre de l'argent de côté en prévision de leur retraite pour constituer un complément de revenu et privilégient à cet effet le placement immobilier. C'est ce que révèle une étude publiée le 22 janvier par l'Autorité des marchés financiers. Laquelle constate également que la confiance dans les placements en actions ne cesse de diminuer d'année en année. Dans le même temps, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, annonce la baisse au 1^{er} février du taux de rémunération du Livret A, de 0,75 à 0,50 %.

La Libye n'est ni la Syrie ni la Somalie. C'est un désert où se combattent et se conjuguent Maghreb et Machrek. Elle est condamnée ou à la scission ou au compromis.

Le renard du désert

La Libye ne connaît pas l'État, ni avant ni pendant ni après Kadhafi. C'est avant tout une société bédouine dont le référent est la tribu, le clan et le sous-clan. Mais sur ce fond tribal demeuré vivace, le pétrole a imposé sa loi. À cause de lui, les Britanniques en 1951 avaient soumis la Tripolitaine à l'émir de la Cyrénaïque : le roi Idriss I^{er}, le chef de la confrérie senoussi issue du Soudan.

Depuis deux ans, le maréchal Haftar a entrepris une fois encore d'unifier la Libye à partir de la capitale de la Cyrénaïque, Benghazi. À c'unité consolidée avec le développement pétrolier et la redistribution de la rente a survécu par le pétrole dont tous les revenus sont centralisés auprès de la Société Nationale de Pétrole (NOC) et investis dans un seul fonds d'investissement (LIA). NOC et LIA sont toujours basés à Tripoli. Depuis 2011, leurs dirigeants sont inamovibles, tout comme l'est le gouverneur de la Banque Centrale libyenne. Haftar a bien essayé de créer des institutions parallèles à l'est, puisqu'il contrôle l'essentiel des champs pétrolifères, des raffineries et des ports. Une solution aurait pu de fait consister en un partage de la rente pétrolière, chacun étant autonome de son côté, un genre de formule à l'irakienne. Mais Washington lui a fait comprendre qu'il n'en était pas question, sous peine d'un boycott du pétrole libyen. Les États-Unis comme les grands pétroliers protègent le marché. Les partenaires, l'italien ENI et le français Total, n'ont jamais cessé leurs activités hautement profitables (au rythme actuel d'environ un million de barils/jour).

Tant que NOC et LIA demeurent dans l'indivision, toutes les combinaisons sont possibles, avec les dommages collatéraux que sont l'immigration et le terrorisme djihadiste. C'est là qu'intervient le soutien intéressé à Haftar. Si Washington et les pétroliers sont réticents à lui laisser seul les cordons de la bourse, les sécuritaires de ce côté de la Méditerranée, surtout à Paris, privilégient celui qu'ils regardent comme « l'homme fort » de Benghazi par rapport à ce qui serait le maillon faible de Tripoli. Pour les besoins de la propagande, le débat sera réduit à l'opposition sommaire d'un laïque à un islamiste.

Haftar n'est ni fort ni laïque et Sarraj l'inverse parce que tous deux reposent sur des coalitions hétéroclites, variables, fragiles et au total faibles. Il faudrait

PAR YVES LA MARCK.



Le maréchal Haftar, lors de la conférence de Berlin sur la Libye, le 19 janvier 2020.

beaucoup de temps pour décrire les alliances et mésalliances tribales ou les diverses nuances de gris islamique, du plus noir wahhabite (un courant madkali soutenu par l'Arabie saoudite) au gris-vert des héritiers du « petit livre » de Kadhafi, présents d'un côté et de l'autre.

L'offensive d'Haftar et de son armée nationale libyenne (ANL) contre Tripoli remonte au 4 avril dernier. Elle a fait long feu. Il espérait des ralliements internes au camp adverse qui ne se sont pas matérialisés. Il a dû attendre de nouvelles livraisons d'armes, notamment les fameux drones chinois livrés par les Émirats Arabes Unis (EAU), pour tenter de briser les défenses de la capitale. Une capitale de près de trois millions d'habitants (la moitié de la population totale de Libye), que quelques milliers d'hommes venus de Cyrénaïque et de plus loin encore à l'est, ne sauraient contrôler durablement.

La route côtière directe lui étant interdite par le verrou de Misrata, troisième ville du pays et siège de la principale milice armée du pays qui défend aujourd'hui Tripoli, Haftar avait dû la contourner par le Fezzan. Il est ainsi réputé avoir pris le « contrôle » du grand centre de transit de la migration en pro-

venance du Niger, Sebha, donnant ainsi des gages à ses soutiens français. Paris est en effet préoccupé par la situation au Niger et, encore plus directement, par celle du Tchad. On rencontre au Fezzan des éléments venus du Darfour, province occidentale du Soudan, qui, après y avoir mené une guerre atroce, ont rejoint certains l'armée d'Haftar, d'autres l'opposition traditionnelle au pouvoir d'Idriss Deby à Ndjamena. L'aviation française avait déjà arrêté une colonne, l'an dernier, qui descendait du Fezzan guerroyer au Tchad. Le seul front qui se soit bien reconstitué est celui des Toubous, dont une partie avait été utilisée par Kadhafi. Leur contrôle du sud libyen, que des Touaregs leur disputent, est certainement plus légitime et plus sûr que ne le sera jamais celui d'unités de l'ANL.

Le potentiel rôle de la Russie et de l'Allemagne. Poutine et Merkel peuvent-ils réussir là où Paris et Rome ont jusqu'à présent échoué ? Tous deux ont en commun par rapport à la Libye leur abstention dans le vote de la résolution 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies le 19 mars 2011. Celle-ci autorisait une force franco-britannique à assurer une zone d'exclusion aérienne et à protéger les populations civiles, alors que l'armée de Kadhafi s'apprêtait à réinvestir Benghazi et à briser l'insurrection. Poutine n'a jamais oublié le détournement de la résolution aboutissant à l'élimination de Kadhafi. Ce qui expliquera beaucoup de choses dans son appréciation ultérieure en Syrie.

La conférence de Berlin du 19 janvier n'aurait pu se tenir sans une entente directe entre Poutine et Merkel. Comme on l'a écrit, celle-ci visait moins à réconcilier les Libyens – ce qui n'a aucun sens – qu'à réconcilier les Européens entre eux et d'abord France et Italie qui ont tous deux dû renoncer au cavalier seul qui polluait la scène diplomatique depuis deux ans. L'objectif proposé est désormais de donner la priorité à un accord économique visant le cœur du problème : la NOC et la LIA – accord militaire et accord politique en constituant l'enrobage. ■

PS - Le titre fait référence à celui donné à un autre maréchal qui a combattu deux ans dans le désert libyen (février 1941-février 1943) à la tête de l'Afrika-Korps, Von Rommel.



Paris, manifestation du 28 décembre 2019 contre la réforme des retraites.

Retraites : opposition et propositions

Le projet de loi sur les retraites provoque un vaste mouvement de révolte qui s'appuie sur des analyses très solidement argumentées. Nous les prenons en compte dans la contribution que nous apportons ci-dessous à la lutte commune. Notre travail procède d'une critique générale du néo-libéralisme et s'inspire des principes affirmés à la Libération. C'est en reprenant l'élan de 1945 que les Français pourront pleinement réaliser le plan national de Sécurité sociale.

À l'origine de la réforme du système de retraites, il n'y a ni le désir de justice, ni le souci de l'égalité, ni une volonté effective d'universalité : simplement l'horreur de la dépense publique. Ce sentiment de répulsion est bien antérieur à Emmanuel Macron : il a été nourri au fil des décennies par la propagande néo-libérale qui affirme que l'État se répand en dépenses déraisonnables et improductives qui alimentent l'inflation et engendrent l'endettement. Curieusement, l'argent donné au patronat sans contreparties n'est ni déraisonnable, ni improductif. Par ailleurs, on oublie dans le calcul de l'inflation – très faible aujourd'hui du point de vue statistique – la hausse fantastique des actions sur les marchés financiers et l'on omet d'expliquer que l'État ne rembourse jamais sa dette mais seulement les intérêts de celle-ci.

L'horreur de la dépense sociale – Ce n'est pas tout ! L'horreur de la dépense publique se double d'une horreur des dépenses sociales, qu'il s'agisse des cotisations ou des salaires. Le salarié est regardé comme un coût – non comme un travailleur qui produit des biens ou des services et qui fait vivre le patron ! En invoquant

la nécessité de la « compétitivité » dans un monde ultra-concurrentiel, on s'ingénie à faire baisser le coût du travail, en ignorant bien entendu le coût du capital. Notons au passage qu'en 2019, les entreprises du CAC 40 ont versé 60 milliards d'€ de dividendes à leurs actionnaires qui les utilisent majoritairement à des fins spéculatives.

Cette hostilité faussement vertueuse à certains types de dépenses coïncide avec une tendance, elle aussi bien antérieure à la macronie, qui consiste à réorienter l'épargne vers les marchés financiers. La toute récente baisse du taux d'intérêt sur le Livret A va dans ce sens, de même que les manœuvres qui s'esquissent dans le secteur de l'assurance-vie. Et nul n'ignore désormais que, suite aux recommandations de BlackRock et des assureurs français, la loi Pacte favorise cette réorientation – sans tenir le moindre compte du risque croissant de catastrophe financière.

Il va presque sans dire que le projet de loi sur les retraites est vivement soutenu par l'Union européenne. Les Grandes orientations des politiques économiques (Gope) pour 2018 préconisaient l'alignement des régimes de retraites du public sur le secteur privé afin de réaliser des écono-

mies budgétaires ; la BCE est en contrat avec BlackRock pour diriger les « stress tests » des banques européennes et c'est encore BlackRock qui est chargé d'évaluer le Produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle (PEPP) conçu par la Commission européenne.

Arbitraire et mensonges. C'est selon ce système de contraintes bruxelloises et de relations étroites avec le capitalisme financier que le gouvernement assène un argumentaire riche d'arbitraire et de mensonges.

L'arbitraire, c'est de dire que la part des retraites sera limitée à 14% du PIB. Comme la fameuse « règle » des 3% de déficit budgétaire, ce choix ne repose sur aucun raisonnement économique. Ce plafond des 14% signifie que plus les retraites deviendront nombreux, plus leurs retraites diminueront.

Cette obsession de l'équilibre financier engendre un premier gros mensonge qui consiste à affirmer, en invoquant un rapport du Conseil d'Orientement des Retraites (COR), que le système des retraites sera déficitaire en 2025. Le gouvernement veut ignorer que le déficit annoncé sera provoqué par la baisse des ressources due

aux exonérations de cotisations patronales et à la faiblesse des salaires dans la fonction publique. Il fait mine d'oublier que les réserves de l'ensemble des régimes de retraites, amassées pour financer d'éventuels déséquilibres, s'élèvent à 127 milliards.

L'autre gros mensonge repose sur la baisse du nombre d'actifs par rapport aux retraités : 4 travailleurs pour un retraité en 1950, 1,7 actifs pour un retraité aujourd'hui c'est vrai, mais cette situation ne sera pas bouleversée ni même modifiée par la retraite à points.

À ces deux mensonges s'ajoute une imposture : en brandissant le mot « universalité », le gouvernement se présente comme le digne héritier du CNR et du gouvernement du général de Gaulle.

La négation des principes de 1945. Pour justifier sa réforme, le gouvernement invoque la contrainte financière. Or Pierre Laroque, créateur de la Sécurité sociale, n'a cessé d'affirmer que l'ambition sociale est supérieure aux enjeux économiques et financiers. Pour le gouvernement, pour les principaux partis politiques, pour les syndicats, la finalité de la Sécurité sociale, c'est le bien-être collectif et individuel par la distribution des richesses selon le principe de la solidarité nationale organisé dans le cadre d'une démocratie sociale. Le bien-être est recherché par la protection contre les aléas de la vie – maladie, accident du travail –, par une politique économique dictée par l'objectif du plein emploi et par le système de retraites. La production des richesses est assurée par une politique dirigiste associant les entreprises publiques et les banques nationalisées dans une planification souple qui influence fortement le secteur privé.

C'est cette politique cohérente – trop partiellement mise en œuvre – qui a été détruite depuis quarante ans, par l'abandon de la planification, par les privatisations, par la désindustrialisation, par les coups portés au paritarisme, et par une politique de déflation salariale qui continue à peser sur le salaire direct et qui vise maintenant le salaire différé socialisé constitué par les prestations sociales. N'oublions pas que, selon l'Insee, le salaire est « l'ensemble des rémunérations en espèces et en nature que les employeurs versent à leurs salariés en paiement du travail accompli par ces derniers : salaires et traitements bruts en espèces et en nature, cotisations sociales effectives et imputées à la charge des employeurs ».

Il est vrai que le principe d'universalité s'est heurté à maints obstacles corporatistes après 1945 et que l'unité du système n'a pu être réalisée. Demeurait cependant l'ambition de parvenir à un système de plus en plus juste et de mieux en mieux aligné sur les avantages offerts par les régimes spéciaux. Au contraire, « l'universalité » affichée par la macronie est un leurre complet, conçu dans une logique



Pierre Laroque (1907-1997), conseiller d'État, fut un des créateurs de la Sécurité sociale en 1945.

« L'ambition de 1945 est de construire par l'action politique une démocratie dont la finalité, instaurer le bien-être collectif, ne soit pas assujettie au seul critère de la prospérité économique. »

Colette Bec, *La Sécurité sociale, Une institution de la démocratie*, Gallimard, 2014.

régressive. Certains régimes spéciaux ont d'ores et déjà été maintenus en raison du fort pouvoir de blocage des salariés et d'autres le seront. Il faut noter que ces régimes spéciaux ne sont pas contraires au principe d'égalité : des situations différentes peuvent appeler des réponses différentes selon la décision du Conseil constitutionnel du 9 avril 1996. Surtout, l'universalité véritable consisterait à poser le droit aux prestations sociales – notamment aux pensions de retraite – comme un droit de l'homme et pas seulement comme un droit du travailleur, ce que le législateur de 1945 n'avait pas clairement précisé.

Le système des points. Le projet de loi énonce un principe simple à l'article 1 : chaque euro cotisé ouvre les mêmes droits à la retraite pour tous. Il s'agit là d'une égalité trompeuse car l'espérance de vie n'est pas la même pour un cadre supérieur et pour un égoutier, dont l'espérance de vie est inférieure de 17 ans à la moyenne générale et de 7 ans à celle d'un ouvrier.

L'article 8 précise que les cotisations donneront droit à des points. La valeur d'acquisition (1 euro cotisé = X points) et la valeur de service (1 point = X euro de pension) seront fixées par la Caisse nationale de retraite universelle (CNRU). Mais le gouvernement gardera la maîtrise

de l'évolution des taux de revalorisation qui seront fixés par décret. Au-delà de ses modalités techniques, le système des points efface la référence aux vingt-cinq meilleures années dans le privé et aux six derniers mois dans le public pour le calcul du montant des pensions. Les mêmes droits calculés sur l'ensemble de la carrière entraîneront une baisse du niveau des pensions pour l'ensemble des travailleurs. Les expériences suédoise et allemande confirment la logique régressive du système des points. Diverses études montrent que dans notre pays les femmes et les enseignants – entre autres – seront durement pénalisés par la réforme.

L'article 10 prévoit la fixation d'un « âge d'équilibre » – le nouveau nom de l'âge-pivot – qui sera fixé par la CNRU « en tenant compte des projections financières du système ». C'est bien l'équilibre financier qui est déterminant dans le projet de loi, non la justice sociale. Il faudra travailler plus longtemps – jusqu'à 64 ans et plus encore – à condition qu'on ne soit pas réduit au chômage plusieurs années avant d'atteindre l'âge d'équilibre.

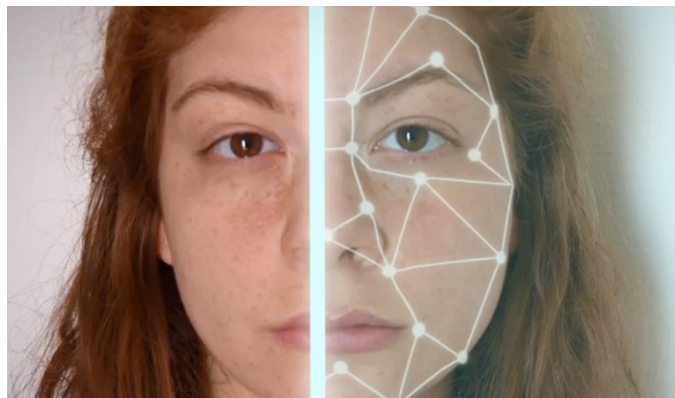
Enfin, l'article 13 ouvre le chemin de la capitalisation. Dans le nouveau système, les salaires qui dépassent de trois fois le plafond de la Sécurité sociale (Pass) ne paieront plus que 2,81 % pour la solidarité nationale. Le taux de 28,12 % est supprimé pour ces salariés qui se tourneront vers les fonds de pension, puisqu'ils ne seront plus couverts au-delà de trois Pass.

Que faire ? D'abord militer pour s'opposer à cette réforme, en expliquant qu'il faut faire sauter les contraintes austéritaires, à commencer par l'euro. Ensuite, reprendre la révolution économique et sociale de 1945 en l'inscrivant dans une politique de développement conçue selon l'impératif écologique, privilégiant la dépense publique, la hausse des salaires directs et des salaires différés socialisés et un plein emploi qui sera facilité par les nouveaux modes de production et d'échange accomplis dans un cadre national protégé. Comme le réclamait la Nouvelle Action royaliste lors de son congrès de 2003⁽¹⁾, il sera alors possible de mettre en place « un système de sécurité sociale universelle englobant la maladie, la vieillesse, l'assurance chômage, les risques professionnels, les prestations familiales et la formation durant la vie active en précisant que ce système, qui nécessitera une combinaison de différentes sources de financement, devra assurer à tous, dès 18 ans, une égalité de traitement (obligation de cotisation, droit aux prestations) que l'on soit en activité ou non ». La tâche est immense. ■

NICOLAS PALUMBO
ET BERTRAND RENOUVIN.

(1). 22^e Congrès de la NAR, 15 et 16 mars 2003, cf. <http://archivesroyalistes.org/Textes-adoptes-au-Congres>

Reconnaissance faciale : en route vers Alicem



DR.

Le projet Alicem porte en germe les dérives inhérentes à la reconnaissance faciale.

Avec le projet Alicem, signé par décret en mai 2019, la France serait-elle en train de faire un premier pas sérieux dans le monde de la reconnaissance faciale ? Sans sombrer dans l'angoisse la plus profonde, il faut pourtant être lucide sur la portée d'une telle expérience. Alicem – qui devrait être mis en œuvre en ce début d'année – est une application utilisable sur Android, qui propose aux usagers de s'authentifier sur les sites affiliés au gouvernement (comme les Impôts par exemple) à l'aide d'un système de reconnaissance faciale. L'application reconnaîtra votre visage, après que vous aurez pris la

pose une seule fois face à la caméra.

Pareil procédé est stratégiquement judicieux car l'expérience va s'opérer sur un temps restreint (6 mois à un an) et surtout car elle va être basée sur le consentement. En effet, la reconnaissance faciale sur Alicem sera certes obligatoire mais elle ne sera pas imposée à l'insu de l'utilisateur. Ce dernier ne pourra activer son application sans adhérer à ce principe de reconnaissance faciale qui est son essence même mais, comme tout « contrat », il aura le choix d'accepter cette condition ou non (et donc de ne pas utiliser Alicem). Si on

ne peut parler de prémices d'un système de surveillance généralisé, il s'agit plutôt d'une manière de banaliser et de normaliser petit à petit, dans l'esprit des Français, la reconnaissance faciale. Si le procédé se révèle efficace et que des dysfonctionnements ne sont pas perceptibles, alors la crainte de voir son identité virtuelle dispersée aux quatre vents sur la toile et celle de voir se développer une surveillance officielle s'amoindriront.

En outre, la reconnaissance faciale est typiquement le projet dont les conséquences désastreuses mettront un minimum de temps à s'observer, sans une atteinte à l'intégrité physique ou à la situation financière d'un individu. Et à ce moment-là, ce sera trop tard. L'expérience sera devenue une alternative puis l'alternative une obligation. Toutes les nouvelles technologies suivent ce cheminement pour s'imposer comme des nécessités (qui n'en sont pourtant pas).

L'argument du gain de temps risque aussi de faire mouche. Comme l'explique la sociologue Nicole Aubert dans *Le Culte de l'urgence*⁽¹⁾ : « Avec l'avènement de la communication instantanée

et sous la dictature du 'temps réel' qui régit l'économie, notre culture temporelle est en train de changer radicalement [...] Certains, "shootés" à l'urgence, ont besoin de ce rythme pour se sentir exister intensément. »

Cette sacro-sainte réactivité sera renforcée à travers la réussite d'Alicem. Dans *Marianne*⁽²⁾, Carlos Moreno, professeur à la Sorbonne, met pourtant en garde : « En allant trop vite, on risque de familiariser seulement une partie de la population à ces nouvelles technologies et de laisser de côté toute celle atteinte d'illectronisme (illettrisme numérique - ndlr). »

À l'heure où la Californie a interdit le procédé dans les services municipaux et où la Chine compte le généraliser en 2020 avec son programme de « crédit social », mieux vaut résister au lobbying de l'industrie high-tech, tant qu'on le peut encore. ■

INDIANA SULLIVAN.

(1) Nicole Aubert, *Le Culte de l'urgence, la société malade du temps*, Flammarion, 2009.

(2) *Lancement de la reconnaissance faciale en France : mais qu'allons-nous faire de cette galère ?*, 28 octobre 2019.

Dans les revues

■ **Revue Projet** - décembre 2019 (www.revue-projet.com).

Créée en 1907 par les Jésuites, la revue éditée par le Centre de recherche et d'action sociales (Ceras) propose « un voyage initiatique » sur le débat. Dans l'article « A chaque démocratie son débat », Dimitri Courant, doctorant en sciences politiques, distingue cinq grands modèles de démocratie : « différenciés notamment par leurs rapports respectifs au débat, à la délibération et à la décision » : la démocratie représentative, la démocratie insurgente (« expression populaire passant par des mobilisations et des mouvements sociaux afin d'obtenir des droits »), la démocratie directe, la démocratie participative et la démocratie délibérative. « Penser la démocratie au XXI^e siècle implique, conclut-il, de prendre en considération ses différentes facettes, au lieu de vou-

loir répliquer une "recette" sans laisser place à l'inventivité. Cela implique également de s'inspirer des expérimentations passées et étrangères – mais en allant plus loin et en expérimentant de nouvelles pratiques –, de rouvrir l'imagination démocratique et de montrer que de nombreuses alternatives sont possibles pour répondre aux défis sans précéder auxquels nous faisons face. » L'auteur a eu la bonne idée de compléter son exposé par des tableaux synthétiques. À lire impérativement avant le prochain congrès de la NAR qui s'intéressera justement à la participation.

■ **Population & avenir** n°746 – janv.-fév 2020. (www.population-et-avenir.com) - S'il y a un lieu où la démocratie a vocation à pleinement s'exercer, c'est bien dans les communes. Dans son éditorial, Gérard-François Dumont s'interroge « sur la libre administration des collectivités, principe consacré par la Consti-

tution, et sur l'égalité entre les collectivités ». Avec une succession de réformes de la fiscalité locale et « les différentes lois territoriales qui ont contraint les communes à transférer des compétences aux intercommunalités », depuis la fin des années 1990, « l'État français n'a cessé d'assécher les libertés fiscales des collectivités locales et leur libre administration ». Un constat qui conduit à poser avec l'auteur une question qui devra, selon nous, être au cœur du débat sur le prochain projet de décentralisation : « N'est-ce pas la démocratie locale qui est ainsi mise à mal, voire la démocratie tout court ? »

■ **Le Monde Libertaire** – (<https://monde-libertaire.net/index.php?article=4447>) – Les débats institutionnels agitent nos sociétés organisées. Ils recouvrent des questions qui n'épargnent cependant pas ceux qui s'en tiennent à l'écart. Peuple de quelques cen-

taines de chasseurs-cueilleurs nomades de Colombie, les Cuivas sont menacés de disparition. Le journal en ligne sans dieu ni maître de la fédération anarchiste (sic) nous invite, dans sa « Rubrique à parution aléatoire », Le rat noir de la bibliothèque, à les découvrir par la lecture pleine d'empathie du livre posthume de l'anthropologue canadien Bernard Arcand, *Les Cuivas*. De cette minutieuse enquête ethnographique, l'auteur de la recension ne résiste pas au plaisir de nous livrer une citation qui est un chef d'œuvre de philosophie politique : « Ils ont construit leur propre façon d'organiser l'expérience humaine pour tenter de répondre aux seules questions vraiment importantes pour eux : Qu'est-ce qui vaut la peine d'être mangé ? Doit-on faire des enfants ? Comment les éduquer ? Avec qui baiser ? Qu'est-ce qui est vraiment drôle ? Triste ? Honteux ? Honorable ? Comment mourir avec dignité ? »



par Gérard Leclerc

Hugo est-il le génie français ?

Régis Debray demeure toujours lui-même, brillant, drôle, un écrivain avec un style qui n'appartient qu'à lui, que l'on reconnaît à la première page, même si l'on a caché son nom. Il n'y a pas si longtemps, j'avais exprimé combien son petit livre sur Paul Valéry m'avait enchanté (cf. *Royaliste* 1171). Il semble d'humeur littéraire en ce moment puisque, dans la foulée, il nous propose un face-à-face Stendhal/Hugo. J'espère ne pas le décevoir en disant qu'il m'a moins convaincu, en dépit du plaisir qu'il ne cesse de dispenser. Déjà j'exprimerais une réserve sur le point de départ de l'ouvrage. Il s'agit de faire droit à la recommandation d'une institution littéraire réputée, sollicitant les avis sur la figure d'écrivain qui serait la mieux à même d'incarner l'art d'être français. À ma modeste place, j'aurais déclaré forfait, incapable de me décider pour un seul, en éliminant tous les autres.

Régis Debray, il est vrai, s'est dispensé du déplaisir de l'élimination, puisque d'autres avaient fait le travail avant lui. Il résume avec humour les dégâts, mais je ris un peu jaune. Molière blackboulé « pour misogynie petite-bourgeoise, Pascal, pour incitation aux jeux de hasard, Racine, pour élitisme, Chateaubriand, pour poses et draperies, Balzac, pour surpoids, Flaubert, pour abus de gueuloir et mépris de classe, et le Bonhomme La Fontaine, comme trop attendu, consensuel et scolaire ». Oui, « mortifiant dézingage », qui m'aurait fait rendre ma copie. Le problème de fond n'est-il pas qu'il y a impossibilité pour la France de se reconnaître en un unique génie, alors que, pour d'autres pays, il n'y a pas de difficulté. Il suffit aux Anglais de nommer Shakespeare pour affirmer leur fierté nationale. Pour les Italiens, cette fierté s'appelle Dante, pour les Espagnols, Cervantes, pour les Allemands, Goethe... Non, Victor Hugo ne saurait nous suffire. Car on n'a laissé de choix qu'entre l'auteur emblématique (surtout en cette saison) de *Notre-Dame de Paris* et celui de *La Chartreuse de Parme*. Docile, Régis Debray s'en est tenu à la comparaison de nos deux dix-neuviémistes, en signifiant sa préférence pour le premier.

Plus exactement, il consacre les trois-quarts de son essai à une critique de Stendhal qui prépare la chute finale en faveur de Hugo. Le terme de critique est ici ambivalent, il s'applique classiquement à une réflexion sur l'œuvre mais aussi à une sorte de satire des mœurs contemporaines que le romancier aurait en quelque sorte imaginées par avance : « Ce qu'a zappé Stendhal, les moments panique de la vie collective, c'est ce dont nos cinquante ans de paix (la guerre d'Algérie terminée) ont préservé notre classe d'âge - nous qui n'avons connu ni les bombardements, ni les commandos de la mort, ni les stalags, ni mêmes les croquenots et le barda. Beyle, tout sous-lieutenant de cavalerie à titre provisoire affecté au 6^e dragon qu'il ait été, brièvement, en 1800, n'a pas fait la guerre pour de bon. Nous non plus. Il n'a pas fait la Révolution, ni pris la Bastille, nous non plus. Il n'est pas descendu dans la mine de charbon, soucieux, comme Hugo, du travail des enfants. Nous non plus. Les affaires de cœur furent sa grande affaire, la seule. » Et Henri Beyle de

confirmer : « *Je ne retiens que ce qui est peinture du cœur humain. Hors de là je suis nul.* »

On a compris que le critique n'avait nul dédain pour l'écrivain qu'il admire et dont il possède l'ensemble de l'œuvre. Il lui reconnaît une faculté étonnante d'anticipation, mais il n'aime pas le monde égotiste qui s'est ainsi constitué dans une fidélité trop exacte au miroir qui lui était tendu. Stendhal est le témoin de l'époque de Louis-Philippe où les ambitions bourgeoises ont dissipé les velléités révolutionnaires et les rêves napoléoniens. Notre époque pourrait bien lui ressembler : « *On comprend pourquoi le vote corporatif qui a placé Stendhal en tête peut rendre perplexe, sans vraiment étonner, parce qu'il tient moins d'un jugement réfléchi que d'un environnement gazeux dont l'empire est celui de la concurrence libre et non faussée où se conduire en "stendhalien" donne toutes ses chances à la carrière.* » L'intéressé ne pourrait qu'y souscrire, lui qui professait : « *Le bonheur qu'on peut acquérir est l'état dans lequel on se serait mis à l'abri de toutes les grandes peines.* »

On comprend alors le choix résolu de Régis Debray en faveur du poète visionnaire et du romancier hautement social qu'est Victor Hugo. Certes, il ne méconnaît pas tous les défauts de son grand homme. N'est-ce pas Leconte de Lisle qui avait décrété un jour : « *Victor Hugo, c'est bête comme l'Himalaya !* » Lequel Hugo avait répondu approximativement : C'est pas mal trouvé, mais l'auteur du bon mot est bête tout court. Pour rester sérieux, Régis Debray clame son amour avec une fougue que l'on aimerait partager car le génie hugolien est trop manifeste pour qu'on le dédaigne. Cependant, il a le malheur de citer au passage Philippe Muray qui n'a pas du tout les mêmes indulgences et dont la charge contre l'occultisme du mage de Guernesey est imitoyable.

Par ailleurs, l'auteur du XIX^e siècle à travers les âges signifie que Stendhal constitue un contre-exemple passionnant par rapport à la pente du siècle « avec sa façon géniale d'être en plein XIX^e une exception dix-huitiémiste imprévue ». Et, de sa part, c'est plutôt un compliment, même si le siècle des Lumières pose d'autres problèmes. J'ose avouer que, de ce point de vue, je suis résolument du camp Muray. J'espère que Régis Debray me le pardonnera. ■

Régis Debray
Du génie français
NRF-Gallimard, 128 p.



Ce journal est en effet en premier lieu un chant d'amour à la littérature. Elle est à la fois une ascèse et une passion. Ascèse parce qu'il n'est pas de jour où l'auteur ne s'astreigne à la lecture et à l'écriture. L'une ne va pas sans l'autre. La lecture est à la fois découverte, éblouissement, source d'espérance. Passion, parce que, malgré les difficultés quotidiennes, l'impossibilité quasi physique de lire ou d'écrire, elle n'en demeure pas moins le cœur même de la vie de l'auteur, une véritable mission. Il nous fait au fil des pages partager ses lectures, nous transmet ses doutes, ses enthousiasmes, ses rejets, dessine en quelques traits l'âme et la quintessence d'une œuvre. Avec lui, nous volons à travers toute l'Europe, de Rousseau à Dostoïevski, de Shakespeare à Thomas Mann. Les ouvrages sont lus une fois, deux fois, six fois parfois même.

Chaque lecture entre en résonnance avec la précédente, ouvrant de nouvelles perspectives, tirant des traits invisibles entre les années, coupant des liens, approfondissant des sentiments. C'est ainsi que se construit une œuvre qui se veut hongroise mais aussi européenne et universelle, une œuvre écrite dans cette langue hongroise unique, si différente, d'après l'auteur, du finnois auquel on l'associe si souvent, la seule langue dans laquelle il consent à écrire. L'œuvre



Un chant d'amour et d'adieu

Pris au piège d'une Hongrie qui s'effondre moralement et physiquement, Sándor Marai, dans son journal des années de guerre (1943-1948), chante une ode à la littérature, planche de salut pour faire face au chaos et à l'exil.

de Marai est aussi un chant d'amour à la langue hongroise.

La littérature est aussi le pilier contre lequel s'appuyer lorsque, autour de soi, tout s'effondre. Les années hongroises sont des années de guerre. La Hongrie de l'amiral Horthy est engagée aux côtés des forces de l'Axe contre l'Union Soviétique et ses alliées. Et dès 1943, la perspective de la défaite se fait jour. Au-delà de l'effondrement militaire annoncé que nous suivons au fil des jours à travers le regard de l'auteur, c'est

l'effondrement moral d'une société qui éclate au visage du lecteur. La haine des Russes, la haine des Juifs, l'abomination de la politique de déportation – menée avec rage, jusqu'à l'extrême limite du possible, alors que les troupes soviétiques sont déjà dans les faubourgs de Budapest – nous sont présentées de manière clinique. L'appât du gain, la rapacité la plus extrême au milieu du chaos, le sentiment qu'une société est morte et qu'il est vain d'espérer sa résurrection laissent peu de place à l'espérance. Et

au milieu de tout cela, il faut survivre au jour le jour, sous les bombardements et la présence des armées, allemande et soviétique, et au milieu des petites misères personnelles et familiales du quotidien.

Si la Libération permet, petit à petit, de sortir du chaos, Marai comprend vite qu'il n'a pas sa place dans la Hongrie nouvelle qui se construit. Bien que socialiste, l'auteur réalise que le ressort du nouveau régime est la contrainte et l'absence même de toute pensée libre. Il nous décrit par petites touches, au quotidien, un processus d'exclusion qui le contraint à l'inéluctable et tragique décision de l'exil. Un adieu qu'il sent définitif à un pays et à une terre qu'il a maudits et dont il réalise à présent qu'ils sont consubstantiels à son être. Après l'exil intérieur, arrive le départ vers un ailleurs qui a le visage de Naples en attendant plus tard de prendre celui des États-Unis. ■

MARC SÉVRIEN.

Sándor Marai, *Journal* (1943-1948). *Les années hongroises*, Albin Michel, les grandes traductions, 2019, 524 pages.

Le Carnet

■ **Michel Bernard** nous a déjà charmé avec ses portraits de Ravel, de Monet et une belle évocation des combats de Jeanne d'Arc (*Le Bon Cœur*, La Table ronde). Il poursuit avec une histoire romancée de la révision du procès de la Pucelle. Le dernier Moyen Âge, temps de foi, d'espérance et de fidélité, y est parfaitement restitué (*Le Bon Sens*, La Table ronde, 2020). Du même auteur, un récit de la Campagne de France (*Hiver 1814*, Perrin, 2019), où un Napoléon halluciné s'agite au milieu de son peuple vaincu. Nous reviendrons sur ces deux grands livres.

■ **Colbert.** – Enfin un ouvrage qui fait justice des légendes sur le grand ministre de Louis XIV et qui, s'appuyant sur de nouvelles sources, dresse un bilan honnête de son œuvre (Thierry Sarment et Mathieu Stoll, *Le Grand Colbert*, Tallandier, 2019).

■ **Olrik.** – Pour nos lecteurs adeptes de l'œuvre d'E. P. Jacobs, voici une biographie inspirée du machiavélique colonel, par Hubert Védrine et son fils Laurent. La diplomatie mène à tout ! (*Olrik, la biographie non autorisée*, Fayard, 2019).

Essai

■ **Notre cher La Bruyère.** – L'admirable auteur des *Caractères* n'a pas encore trouvé de biographe à sa mesure. Jean-Michel Delacomptée s'y est essayé, mais il rate un peu son affaire, en donnant de La Bruyère un portrait trop austère et de son siècle une image trop sévère. Certes, l'homme se voulait modeste, sérieux, sans apprêt, il était catholique fervent, ennemi de la mode, un tantinet réactionnaire. Mais de là à le représenter en figure de carême ! Pour Boileau et Bossuet, n'était-il pas plaisant, pétillant, plein d'esprit ?

Peut-on avoir été l'ami de La Fontaine, sans être un peu bon vivant ? Un triste sire aurait-il su dessiner avec autant d'entrain, de vivacité, ces portraits qui, aujourd'hui encore, nous mettent en joie ? La Bruyère, qui connaissait ses contemporains sur le bout des

doigts, aimait profondément sa ménagerie humaine. Pourquoi en faire un Alceste ?

Quand au Grand Siècle, si on suit Delacomptée dans sa lecture, c'était un vrai cloaque, un repère d'aventuriers, de princes sans morale, de nouveaux riches, de faux dévots et de vrais charlatans. Ce monde ressemble trop au nôtre pour qu'il soit complètement vrai, même si on y trouve, sous les traits du banquier Giton ou du riche Crésus, quelques figures qui ne dépareraient pas dans nos palais d'aujourd'hui. En réalité, la galerie de notre portraitiste est plus équilibrée, on y rencontre aussi de parfaits gentilhommes, beaucoup d'honnêtes gens, des femmes charmantes. La Bruyère cherche moins à faire un portrait à charge de son siècle qu'à souligner les traits éternels de la nature humaine, les mêmes que Théophraste peignait vingt siècles avant lui. En parfait classique, il

est trop sage pour penser qu'on peut changer le monde, il aspire plus simplement, comme Molière, à ce que chacun se corrige, s'il le veut bien.

Malgré ces réserves, on lira l'essai de Jean-Michel Delacomptée. D'abord parce qu'il est écrit dans une langue parfaite, celle dans laquelle il nous a servi, il y a quelques années, un somptueux *Saint-Simon*. Parce que son livre fourmille aussi d'anecdotes, de petits faits, rarement rassemblés, de rapprochements très justes qui donnent du relief au récit. Enfin, parce qu'il insiste à juste titre sur l'anticonformisme de son personnage, sur son indépendance d'esprit. Un homme libre, c'est sans doute le trait qui dépeint le mieux notre cher La Bruyère. ■

PAUL GILBERT.

Jean-Michel Delacomptée, *La Bruyère*, Robert Laffont, 2019

La Nouvelle Action royaliste

Le 39^e Congrès de la NAR

Notre congrès annuel se tiendra à Paris **les samedi 28 et dimanche 29 mars prochains**. Tous les adhérents à jour de cotisation peuvent y participer. Le samedi, le congrès commencera à 10h précises. Accueil à partir de 9h30 dans nos locaux.

Outre la motion de politique générale, **deux motions thématiques** seront soumises cette année au vote de nos adhérents :

- la démocratie participative
- résister à la Chine

Nos adhérents recevront prochainement une documentation complète sur le congrès qui se déroulera comme suit :

Samedi 28 mars :

- présentation du rapport de politique générale par le comité directeur, échange
- travaux en commission sur les motions
- finalisation des deux motions thématiques en assemblée générale

Dimanche 29 mars :

- vote des motions thématiques
- point sur les questions d'organisation, de propagande, de développement du journal
- vote de la motion de politique générale

Le samedi 28 mars à partir de 18h00, un cocktail accueillera l'ensemble de nos adhérents et sympathisants. Merci de nous signaler par avance votre présence (par tél : 06 43 11 36 90 ou par courriel : lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr)

Vous pouvez adhérer à la NAR et participer à l'ensemble des activités du mouvement sur simple demande adressée par courrier ou par mail à notre siège.

Publications

■ Le récent livre de François Gerlotto, *Cataclysmes ou transition : l'écologie au pied du mur* est disponible sur simple demande adressée via notre site (<http://nouvelle-action-royaliste.fr>) ou à nos bureaux (prix : 19,80 euros, frais de port compris.)

Royaliste

Directeur politique : B. Renouvin

Directeur adjoint : C. Barret

Rédacteur en chef : N. Palumbo

Maquette/SR : E. Micheletti

Directeur de la publication : Y. Aumont

Rédaction-administration

Bloc C – B.A.L 13

36-38, rue Sibuet, 75012 Paris

Téléphone : 06 43 11 36 90

lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr

Com. Paritaire : 05 14 – G 84 801

ISSN 0151 – 5772

Édité par la NAR

Mercredis de la NAR

Chaque mercredi, nous accueillons dans nos locaux nos amis et sympathisants de la NAR pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain.

La conférence se déroule de 20h à 22h dans nos locaux, 38, rue Sibuet, 75012 Paris. Métro Picpus. (entrée libre, participation aux frais de 2 €). Un repas amical est servi à l'issue des débats (participation aux frais : 7 €)

Mercredi 29 janvier :

Gabriel Martinez-Gros

sur son dernier ouvrage : *L'Empire islamique - VII^e – XI^e siècle*.

Mercredi 5 février :

Yves Bernanos et Jean-Pascal Hattu présenteront leur documentaire : *Georges Bernanos, histoire d'un homme libre*.

Mercredi 12 et 19 février :

Pas de réunion en raison des vacances scolaires.

Mercredi 26 février :

David Djaiz, pour son livre : *Slow Démocratie*

Vidéos de la NAR

Toutes les conférences de la saison 2017-2018 sont disponibles sur notre chaîne YouTube et depuis le site « Archives royalistes ». Voici la liste de nos dernières publications :

Mercredi 6 novembre : Kévin Boucaud-Vic-toire. Pour la présentation de son livre, *Mystère Michéa*.

Mercredi 20 novembre : Olivier Dard. Pour la présentation de son livre *Dictionnaire des populismes*.

Mercredi 27 novembre : colonel René Cagnat. Sur le thème : La région centre-asiatique et l'Europe en tant que proie des superpuissances et de l'islam.

Mercredi 4 décembre : Françoise Germain-Robin. Pour la présentation de son livre, en collaboration avec feu Luc Beyer de Ryke : *Congo, mémoires à vif*.

Événements

Conférence

Nos amis Madeleine et Philippe Arondel animeront **le samedi 22 février de 15h00 à 19h00** une conférence débat sur le thème « Libéralisme économique : quel regard chrétien ? », au prieuré Saint-Thomas, 29, rue du Prieuré Saint-Thomas, BP 80001 – 28231 – Épernon. Inscription auprès des organisateurs (par tél : 02 37 83 60 01 ; par courriel : www.prieure-saint-thomas.fr)

Hommage à Louis XVI



■ Le 21 janvier, le chef de la Maison de France et M^{me} la comtesse de Paris ont assisté, en la chapelle royale de Dreux, à une messe de requiem célébrée pour le repos de l'âme du roi Louis XVI, en présence d'une nombreuse assistance. À l'issue de la célébration, les participants ont pu découvrir la nouvelle plaque érigée dans la chapelle, en hommage au roi-martyr.

■ La messe traditionnelle en hommage à Louis XVI, organisée à Paris par l'Écuyer blanc et les cérémonies qui ont eu lieu dans de nombreuses villes de France ont été particulièrement suivies. À Tulle, notre ami Luc de Goustine, membre du comité directeur de la NAR a rappelé, pour *FR3 Nouvelle Aquitaine*, le sens que les royalistes donnent à cette commémoration.

■ « Le 21 janvier, avec le meurtre du Roi-prêtre, s'achève ce qu'on a appelé significativement la passion de Louis XVI. Certes, c'est un répugnant scandale d'avoir présenté, comme un grand moment de notre histoire, l'assassinat public d'un homme faible et bon. » Albert Camus, *L'homme révolté*.

Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

o Je m'abonne à Royaliste

VERSION PAPIER o TROIS MOIS (20€) o SIX MOIS (30€) o UN AN (50€) o UN AN SOUTIEN (120€)

VERSION PDF o UN AN (40 €) o UN AN SOUTIEN (50€)

o Je paye par chèque à l'ordre de **Nouvelle Action Royaliste**

Nom/prénom :

Adresse :

Code postal/Ville/Pays :

Téléphone portable : Courriel :

Bulletin – réponse à retourner avec votre règlement à
NAR, Bloc C – Boîte 13 – 36-38, rue Sibuet – 75012 PARIS



par Bertrand Renouvin

Propos sur la dictature

Dans l'avion qui le ramenait d'Israël le 24 janvier, Emmanuel Macron s'est répandu en propos étranges ou scandaleux, parmi lesquels se trouve une phrase souvent commentée : « Une dictature c'est un régime où une personne ou un clan décide des lois. » Certains ont dit avec plus ou moins d'ironie que la définition lui convenait à merveille. N'exagérons pas !

Au sens moderne, une dictature est un pouvoir absolu exercé dans une relation immédiate – sans médiations – avec le peuple. Tel n'est pas le cas. Nous sommes confrontés à une subversion oligarchique de nos institutions politiques et administratives mais celles-ci conservent une capacité de résistance, démontrée par le Sénat lors de l'affaire Benalla et par la sévérité de l'avis rendu par le Conseil d'État sur le projet de réforme des retraites. Cette résistance est faible et, depuis vingt ans, la dérive oligarchique nous a entraînés hors de la tradition républicaine : la finalité du pouvoir n'est plus l'intérêt général, mais l'intérêt d'un clan qui mène ses opérations dans une confusion croissante des pouvoirs et des fonctions.

La Constitution de la V^e République respectait le principe fondamental de séparation des pouvoirs. La force de l'exécutif était assurée mais le régime parlementaire demeurait et il y avait une nette distinction entre le président de la République, en charge de l'essentiel, et le Premier ministre. Le phénomène majoritaire a souvent permis d'organiser une chaîne de décision reliant la Présidence, le gouvernement et l'Assemblée nationale mais les périodes de cohabitation nous ramenaient à la réalité parlementaire du régime⁽¹⁾. Nous avons souvent fait la critique de cette organisation des pouvoirs, qui instituait le conflit entre le Président et le Premier ministre et qui ne permettait pas d'affranchir l'arbitrage présidentiel des enjeux partisans.

La présidence quinquennale a provoqué une confusion croissante entre le projet présidentiel et le programme législatif, aggravée par une personnalisation inouïe du chef de l'État. Le présidentiable est l'homme ou la femme de toutes les promesses, de toutes les réformes salutaires qui sait faire oublier la nécessité d'une majorité parlementaire et d'un gouvernement acquis aux propositions du candidat. Il est vrai qu'il y a eu conjonction, depuis 2002, entre la majorité présidentielle et la majorité parlementaire mais il s'agit d'un effet de la conjoncture politique renforcé par la concordance entre l'élection présidentielle et les élections législatives. Nous aurions une toute autre situation si Marine Le Pen devenait présidente en 2022 : l'élue aurait à affronter une réaction de

très grande ampleur qui la priverait de majorité à l'Assemblée nationale et qui la confronterait à un gouvernement hostile. Ce conflit dramatique serait durci par la conception désormais prédominante du mandat présidentiel.

Avec Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy et François Hollande, il y avait encore des différences sur le programme entre le Président et le parti dominant et des divergences entre l'Élysée et Matignon – par exemple quand Manuel Valls était Premier ministre. Emmanuel Macron a tout confondu : c'est l'Élysée qui a créé le parti aujourd'hui majoritaire, avec un programme en tous points identiques à celui du candidat à la présidence. Dans l'exercice quotidien du pouvoir c'est Emmanuel Macron qui remplit au gré des événements les fonctions dévolues au Premier ministre ou à divers autres ministres. Cette pratique repose sur un argument péremptoire : c'est le programme du président, il a reçu mandat des Français !

Mais de quel mandat s'agit-il ? Certainement pas d'un mandat impératif, proscrit par l'article 27 de la Constitution. Un président de la République est élu pour remplir les fonctions prescrites par la Constitution. Il doit veiller au respect de la Constitution, assurer par son arbitrage le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État, assurer l'indépendance nationale... Le principe de séparation des pouvoirs lui interdit d'imposer des textes de loi, de régenter les députés et de trancher les querelles entre candidats aux municipales, d'intervenir dans le déroulement d'une procédure judiciaire – ce qu'il vient de faire en réclamant un procès dans l'affaire Halimi. Le « mandat » juridique est constamment violé. Quant au « mandat » politique, nul n'ignore que le vote de conviction a été, surtout dans son cas, très inférieur au vote de rejet lors du second tour de l'élection présidentielle. Confondre choix négatif et blanc-seing expose à de graves déconvenues.

Nous y sommes. La fiction du mandat se transforme en piège : Emmanuel Macron a donné le spectacle de l'omnipotence et c'est lui qui concentre toutes les colères. Plus grave : faute d'avoir voulu remplir sa fonction arbitrale, il prive la nation en crise du recours qu'il devrait être et s'affirme comme premier responsable de la violence qui circule dans la société.

(1) Cette présentation schématique laisse de côté les complexes transformations de nos structures politiques et administratives, étudiées par Nicolas Roussellier dans *La force de gouverner*, Gallimard, 2015.

Sommaire

Page 2 - Leçons australiennes. – Un semblant de démocratie participative.

Page 3 - Affaire Matzneff : justice n'est pas faite.
– L'Écho du net.

Page 4 - Remettre le fret sur les rails. – La quinzaine sociale.

Page 5 - Libye : le renard du désert.

Pages 6 et 7 - Retraites : opposition et propositions.

Page 8 - Reconnaissance faciale ? – Revue des revues.

Page 9 - Hugo est-il le génie français ?

Page 10 - Sándor Marai. – La Bruyère. – Le Carnet.

Page 11 - Le mouvement royaliste.

Page 12 - Éditorial : Propos sur la dictature.